



14ème législature

Question N° : 103745	De Mme Sylvie Tolmont (Socialiste, écologiste et républicain - Sarthe)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse > autisme	Analyse > prise en charge.
Question publiée au JO le : 04/04/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Sylvie Tolmont alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le délai de réalisation d'un diagnostic de l'autisme. En France, la réalisation d'un diagnostic de l'autisme est absolument indispensable pour mettre en place les soins nécessaires à l'accompagnement de l'autisme. Or le délai pour accéder à la réalisation de ce diagnostic est anormalement long. En effet, dans la 4ème circonscription de la Sarthe, un témoignage relate quatre années d'attente pour obtenir une date pour ce bilan. Dans ce délai, les soins et l'accompagnement nécessaires ne peuvent être établis. Source de souffrance morale, de repli sur soi pour les enfants concernés, d'isolement et de désespoir pour les parents, cette attente semble inenvisageable, en particulier pour les enfants scolarisés. Elle lui demande donc quelles dispositions pourraient être mises en œuvre afin de réduire le délai de diagnostic de l'autisme.